

Les GROUPES de PAROLE à l'UNAFAM

PRESENTATION

Tout en rompant l'isolement, la confrontation des expériences individuelles et de la réflexion collective permettant à chacun :

- **d'exprimer ses émotions, ses doutes, de mieux se situer,**
- **d'envisager de nouveaux comportements,**
- **de repérer des limites,**
- **de développer des attentes réalistes** dans le contexte complexe et difficile de la maladie.

- Cette activité n'est que l'une des aides proposées aux adhérents, à côté des temps d'accueil, qui permettent une écoute individuelle, et des réunions d'antennes qui apportent une information et des axes de réflexion, collectivement.
- La participation à un groupe de parole correspond à un engagement personnel dans une écoute réciproque, le partage de l'expérience de chacun, la recherche commune pour mieux vivre avec la personne souffrant de maladie psychique.

Cela nécessite :

- au moins un entretien préalable avec un bénévole dans le cadre d'une permanence et/ou un échange avec la coordinatrice ou la psychologue animatrice du groupe. Ces rencontres visent à vérifier que la participation à un tel groupe correspond bien à l'attente et à la demande de la personne.
- un engagement dans la durée. Il est souhaitable que celui-ci soit pour l'année, les entrées ayant lieu, si possible, en début d'année scolaire.
- Les règles d'un travail de groupe à respecter : la confidentialité, la liberté de silence et de parole, le respect de l'autre et le non-jugement, la non-monopolisation de la parole.